

DEC213234DR04

Décision portant nomination de M. Marc APFEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS nommant Monsieur Patrick GEORGES directeur de l'unité de recherche n° UMR8501, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que M. Marc APFEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 18, 19 et 20 mai et 15, 16 et 17 juin 2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** M. Marc APFEL, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8501, à compter du 01/07/2021.

M. Marc APFEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc APFEL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28/09/2021  
Le directeur de l'unité  
Patrick GEORGES

Pour le CNRS,  
Visa du délégué régional  
Benoît FORÉT

